



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

📱 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/04/2026

Etaient présents : AUDOUIN Karine ; CHIARIGLIONE Bruno ; DAOUD Marc ; DATY Gabriel ; DOMPIERRE Sabrina ; FERRO Chantal ; HAQUIN Benoît ; JANY Fabien ; LUIS – DOS SANTOS Céline ; MOLLET Géraldine ; MOREIRA Georges ; POTVIN Agnès ; RION Sébastien ; SINIC Elodie

Absent(s) excusé(s) : LACROIX Vincent ; AUDOUIN Karine

Pouvoir(s) :

Convocation du : 10/04/2026

Ordre du jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2026
- 3- Présentation et vote du compte financier unique communal 2025
- 4- Présentation et vote du compte financier unique assainissement 2025
- 5- Vote du budget communal 2026
- 6- Vote du budget assainissement 2026
- 7- Vote des taux communaux 2026
- 8- Rapport assainissement 2024
- 9- Point projet école, travaux été 2026
- 10- Point rapport DEKRA
- 11- Point étude défense-schéma incendie
- 12- Délibération droite à la formation DIF
- 13- Nuisance corbeaux
- 14- Commission communale des impôts CCID
- 15- Délibération modification du PLU suite à la problématique du stationnement dans la commune
- 16- Point course cycliste
- 17- Point réunion CCPV
- 18- Point subvention
- 19- Divers :
 - Prochaines réunions
 - ...

Début de la séance : 20h00 le 20 avril 2026

- 1- Désignation du secrétaire de séance
Secrétaire de séance : Gabriel DATY
- 2- Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2026
En l'absence de remarque, Monsieur le Maire met aux voix l'approbation du procès-verbal.
Il est approuvé à l'**UNANIMITÉ**.



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

🏠 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

3- Présentation et vote du compte financier unique communal 2025

Monsieur le Maire présente les comptes du budget communal pour l'année 2025 avec différents documents communiqués au préalable 12 jours avant la réunion :

- Une note de présentation brève et synthétique
- Les comptes administratifs
- Un tableau budget sur le comparatif budgété et le réalisé 2025

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	35 134.95 €	454 792.52 €	489 927.47 €
	Recettes réalisées	35 587.60 €	487 373.06 €	522 960.66 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	304 957.52 €	494 598.50 €	799 556.02 €
	Dépenses réalisées	127 983.48 €	447 933.30 €	575 916.78 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-92 395.88 €	39 439.76 €	-52 956.12 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	285 651.83 €	97 918.37 €	383 570.20 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	193 255.95 €	137 358.13 €	330 614.08 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	193 255.95 €	137 358.13 €	330 614.08 €

Monsieur le Maire s'est absenté pour le vote du CFU communal 2025, met aux voix l'approbation du CFU communal 2025.

Le CFU communal est **APPROUVÉ** à l'**UNANIMITÉ**.



Mairie de BRÉGNY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregny@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégny

🌐 <https://www.mairiedebregny.fr>

📱 Mairie de Brégny

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

4- Présentation et vote du compte financier unique assainissement 2025

Monsieur le Maire présente les comptes du budget assainissement pour l'année 2025 avec différents documents communiqués au préalable 12 jours avant la réunion :

- Une note de présentation brève et synthétique
- Les comptes administratifs
- Un tableau budget sur le comparatif budgété et le réalisé 2025

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	107 567.36 €	200 775.63 €	308 342.99 €
	Recettes réalisées	33 979 €	176 063.69 €	210 042.69 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	65 492.60 €	180 095.49 €	245 588.09 €
	Dépenses réalisées	65 492.60 €	70 359.04 €	135 851.64 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-31 513.60 €	105 704.65 €	74 191.05 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-42 074.76 €	-4 446.45 €	-46 521.21 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-73 588.36 €	101 258.20 €	27 669.84 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0 €	0 €	0 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-73 588.36 €	101 258.20 €	27 669.84 €

Monsieur le Maire présente l'état de la dette

L'excédent d'exploitation sera affecté à la section investissement.

Monsieur le Maire s'étant absenté pour le vote du CFU assainissement, M Haquin met aux voix l'approbation du CFU assainissement 2025.

Le CFU assainissement est **APPROUVÉ** à l'**UNANIMITÉ**.



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

📌 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

5- Vote du budget Primitif communal 2026

Monsieur le Maire présente le budget Primitif communal pour l'année 2026 avec différents documents communiqués au préalable 12 jours avant la réunion :

- Une note de présentation brève et synthétique
- Un tableau budget sur le comparatif budgété 2026 et le réalisé 2025

Note de présentation brève et synthétique du budget communal primitif 2026

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 20 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 9/02/2026 et 27/03/2026. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Le Budget comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune et qui a vocation à préparer l'avenir.

Budget 2026

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

🏠 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

1) Prévision budgétaire de fonctionnement pour l'année 2026

Prévision Recettes de fonctionnement	609 416,63 €
Prévision Dépenses de fonctionnement	- 509 885,64 €
Prévision résultats de l'année 2026	99 530,99 €

2) Analyse par section et par chapitre

Dépenses de fonctionnement

- 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2026 les dépenses au sein de ce chapitre s'élèveraient à 199 228,90 €.

Une hausse prévisionnelle sur l'eau l'électricité et combustible a été prévu prévision 40 950.84 € (+/- 2 850€)

Augmentation des couts sur la parte fourniture (entretien, petit équipement, voirie, administrative, scolaires) en prévision de travaux réalisé par l'employé communal 10200€ soit +/-2300€

L'ensemble des contrats de prestataires restent un budget important avec une baisse suite à l'arrêt des contrats entretien du linge avec netexial (ex initoial) et de la location des Algecos école maternelle cet été 31 074,56 €

Importante hausse du budget entretien bâtiments, voirie, réparation,.....(budget x 2) soit 23 876€ (divers réparation entretien de prévu notamment si nous avons deux agents pendant l'été et prévision de légère dépense dans l'église. Réparation de la saleuse de prévu).

Nous aurons des frais d'étude tel que recherche fuite école, étude terrain rue des postes avant-vente, étude terrain école,... solde schémas incendie.

Le budget cérémonie est en légère hausse en passant à 14 000€

Frais de communication stable par rapport à 2025 3 000 €

Une partie des coûts salariaux de personnel (personnel non contractuel...) qui est pris en charge par un prestataire se trouve dans ce chapitre. Nous allons faire en sorte de maintenir le 2 eme ATSEM. Cette décision sera prise sur mai juin une fois que nous les retours de l'états sur les dotations.

- 2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Il s'agit du personnel titulaire ou non. Ces dépenses s'élèveraient à 140 016,78€ pour l'année 2026. Elles étaient de 126 290,63€ en 2025 95 397,12€ en 2024 ,108 723,28€ en 2023 et de 113 853,53€ en 2022.Ces écart s'explique par les mouvements de personnel entre celui pris en charge par le prestataire extérieur et le personnel pris en charge par la mairie (Exemple poste d'Atsem et agent d'entretien).

- 3) atténuation de produits (chapitre 014)



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

📱 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

Il s'agit essentiellement du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) qui est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements institués après la suppression de la taxe professionnelle en 2010. Le montant à verser est de 19 653 €

- 4) Opération d'ordre transfert entre section (chapitre 042)

Il s'agit de la valeur comptable immobilisé de 3 473 € pour l'amortissement de la fibre

- 5) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèveraient à 141 757,26 €.

Les indemnités des élus s'élèveraient à hauteur de 34 258,97€

En 2026, les subventions aux associations ont été attribuées pour un montant de 1 800€

Le coût des dépenses liées au périscolaire, accueil du mercredi, restauration scolaire,s'élèverait à 80 485,83€.

Montant moins élevé que les années précédente car nous avons clôturé le retard que nous avons depuis 2021 et l'espace Valois en Multien a revu tout le système de facturation et répartition.

Nous allons transférer une subvention de la commune au budget assainissement à hauteur de 25 012,46€ (21 705,51€ pour 2025 et 28 485€ en 2024)

- 6) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 5 756,70€ (7 212,73€ en 2025 10 974,35€ en 2024)

- 7) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Aucune charge exceptionnelle est à noter.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	2025	BU 2026
011	Charges à caractère général	250 739,09	251 553,49	179 050,65	199 228,90
012	Charges de personnel	84 398,72	95 397,12	126 290,63	140 016,78
014	Atténuation de produits	19 653,00	21 000,00	19 653,00	19 653,00
042	Opération d'ordre transfert entre section	0,00	103 473,00	3 473,00	3 473,00
65	Autres charges de gestion courante	194 569,15	174 433,83	111 222,67	141 757,26
66	Charges financières	5 900,30	10 974,35	7 212,73	5 756,70
67	Charges exceptionnelles		0,00	1 030,62	
Total des dépenses		555 260,26	656 831,79	447 933,30	509 885,64

Recette de fonctionnement

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

🏠 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)

Montant du résultat de fonctionnement reporté est de 137 358,13 €

2) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit de remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêt maladie. N'ayant pas d'information montant à 0 € d'inscrit sachant que pour 2025 le montant était de 215,94€, pour 2024 de 1 975,82 €, pour 2023 de 5 659,21 €.

3) Opération d'ordre de transfert entre section (chapitre 042)

Pas de somme prévue.

4) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviendraient :

- Des ventes de 1 concessions dans le cimetière : 450 €
- Des provisions de charge des locations 5 400 €
- Loyer occupation du domaine public antenne orange 3 000 €
- Soit un total de 8 850 €

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont en 2025 :

Taxe sur le foncier bâti : 41,78 %

Taxe sur le foncier non bâti 32,09 %

Taxe habitation 15,28 %

En 2025 il est à noter que la base d'imposition n'a pas été relevé de 2,43% comme prévu (743 810€ à 761 900€) mais (743 810€ à 750 772 €) soit 0.93%

Pour 2026 la prévision de base d'imposition serait de 759 300 € soit +1.13% toutefois le montant à déduire (allocation compensatrice, FNGIR et l'effet du coefficient correcteur) reste stable à 55 451 par rapport à 2025 qui était de 55 259€ après une hausse de 3.3% entre 2025 et 2024 (2024 rappel 53 753€)

La proposition est d'augmenter les taux de 1% afin de faire face à une partie de l'inflation

Soit :

Taxe sur le foncier bâti : 42,20 %

Taxe sur le foncier non bâti 32,09 %

Taxe habitation 15,28 %

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	2025	BU 2026
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	194 261 €	228 580 €	248 096 €	255 385€	258 619
Variation en pourcentage		17,66 % / 2022	+ 8,54 % / 2023	+3% / 2024	+1.27% / 2025
Variation en valeur		34 319 € / 2022	+ 19 516 € / 2023	+7 289 € / 2024	+ 3 234,35/2025

Le chapitre 73 regroupe également :

L'attribution de compensation à hauteur de 92 998 € (somme identique tous les ans)

La Dotation de solidarité communautaire : inconnu a date du coup inscription du montant estimatif de 6 000 € en baisse par rapport à 2025 (pour rappel 2025 participation exceptionnelle de 10 000 € en plus)

Fond Départemental : inconnu a date du coup inscription du montant à l'identique que 2025 soit 19 500,00€



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

🏠 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante :

2022 : 75 743,03 € 2023 : 69 918,80 € 2024 : 68 180,56 € 2025 : 71 275,95 € Estimation 2026 65 648 € (pas d'info précise à date)

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment :

- des loyers encaissés
- de la location de la salle des fêtes

Les montant encaissés en 2025 était de 22 965€ et passerait à 20 440 € (rappel location rue des postes en moins

Et estimla location de la salle des fêtes pour un montant de 2 400€

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Pas de montant de recettes exceptionnelle de prévu

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	CFU 2025	BU 2026
R002	Excédent de fonctionnement reporté	142 435,45	87 274,21	97 918,37	137 358,13
013	Atténuation de charges	5 869,21	1 975,82	215,94	0
042	Opération d'ordre		100 000		
70	Produits des services	8 913,00	6 600,00	5 850	8850
73	Impôts et taxes	350 807,26	361 630,25	386 590,18	377 117
74	Dotations et participations	69 918,60	68 180,58	71 275,95	65 648
75	Autres produits (dont loyers)	30 281,30	29 085,75	23 437,55	20 440
77	Produits exceptionnels	4 280,01	100 000,00	0	0
	TOTAL	612 507,92	754 750,16	585 291,43	609 416,63

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

🏢 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

Dépenses d'investissement : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création, le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **Recettes d'investissement** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, d'une école, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

1) Prévision résultats d'investissement pour l'année 2025

Prévision Recettes d'investissement	1 063 149,75 €
Prévision Dépenses d'investissement	- 969 347,37 €
Prévision pour l'année 2025	93 802,38 €

2) Analyse par section et par chapitre

Dépenses d'investissement

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette sera de 26 762,77 € en 2026.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés

Le capital restant dû au 28 février 2026 est de 275 486,52 €

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements prévus pour 2026 sont les suivants :

- Différentes études pour le projet école + étude géotechnique rue des postes + Dpe Presbytère + frais géomètre parkings +
- Différents projets qui ne peuvent avancer qu'à travers les retours positifs de subventions :

Projet 1 RENOVATION ENERGETIQUE DE BATIMENTS COMMUNAUX A BREGY

Salle des fêtes, école maternelle (ancien bâtiment), remplacement ancien Algeco, Mairie à travers :

Isolation école maternelle

Fenêtre école maternelle

Remplacement chaudière par pompe à chaleur

.....

Projet 2 : POSE DE BORDURES ET REPARATION DES TROTTOIRS AFIN D'AMELIORER L'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES ET LA SECURITE ROUTIERE A BREGY Rue de Meaux et Rue du Tour de ville Voirie rue des postes

Projet 3 : CREATION DE PARKINGS AVEC BORNES ELECTRIQUES ET COVOITURAGE A BREGY

- Acquisition terrain a côté salle des fêtes
- Régularisation urbanismes achat de parcelle se trouvant sur l'espace public
- Changement canalisation assainissement école maternelle
- Achat Algecos école maternelle
- Barrière de sécurité



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

🏠 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

- Matériel mobilier école
-

Montant total prévu 842 384,60 €.

Comme déjà préciser la plupart des dépenses ci-dessus ne pourront se faire que si nous obtenons les subventions

- Chapitres 41

Les principaux investissements prévus pour 2026 sont les suivants :

- Installation de poteau d'incendie rue du tour de ville
- Implantation citerne enterré Place St Germain

Montant total prévu 81 250 €.

Recette d'investissement

Pour l'année 2025, les recettes d'investissements s'élèvent à 1 063 149,75 €. Ce montant important est essentiellement dû aux subventions 609 420,80€ mais aussi à :

- L'excédent de fonctionnement de 193 255€
- À la vente de la maison rue des postes a hauteur de 255 000€
- Et à l'amortissement de 3 473€

Je n'ai rien inscrit au niveau des recettes réelles du moins pas grand-chose 2000 € ce qui nous laisse de la marge de manœuvre normalement

Il s'agit des subventions d'investissements reçues qui émanent principalement de :

- Du FCTVA (2024 = 291,01 € 2025 5 816,07 prévisions 2026 ?)
- De la taxe d'aménagement (2024 = 16 552,08 € / 2025 = 1 625,48 € / prévision 2026 ?)

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0	Virement de la section de fonctionnement	193 255,95
Remboursement d'emprunts	27 252,77	FCTVA	2 000
Travaux de bâtiments	583 493	Mise en réserves	0
Travaux de voirie (rue des postes / rue de Meaux+parkings)	340 141,60	Cessions d'immobilisations	3 473+ 255 000
Autres travaux équipement matériel		Taxe aménagement	0
Autres dépenses : informatiques + différentes études	18 460	Subventions	609 420,80



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

🏠 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	
Remboursement caution		Produits (écritures d'ordre entre section)	
Total général	969 347,37	Total général	1 063 149,75

Après délibération, Monsieur le Maire met aux voix l'approbation du budget Primitif communal 2026
Il est approuvé à l'**UNANIMITÉ**.

6- Vote du budget assainissement 2026

Monsieur le Maire présente le budget Primitif assainissement pour l'année 2026 avec différents documents communiqués au préalable 12 jours avant la réunion :

- Une note de présentation brève et synthétique
- Un tableau budget sur le comparatif budgété 2026 et le réalisé 2025

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2026

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique. La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le **20 avril 2026** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 9/02/2026 et 27/03/2026.

I. La section de fonctionnement (exploitation)

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation du réseau, les prestations de services effectuées, les intérêts des emprunts à payer.
Les dépenses de fonctionnement en 2026 représenteront **89 204,73 €**
- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre de la redevance assainissement.
Les recettes de fonctionnement en 2026 représenteront **89 204,73 €**

II. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune. Elle concerne des actions à caractère exceptionnel.

- Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité.



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

🏠 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

Il s'agit notamment des constructions de réseau, d'études et de travaux soit sur des structures existantes soit sur des structures en cours de création, les emprunts à rembourser, les amortissements.

Les dépenses d'investissement en 2026 s'élèveront à **126 078,36€**

- b. Les recettes d'investissement englobent les ressources propres, les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les emprunts.

Les recettes d'investissement en 2026 s'élèveront à **126 078,36€**

III. Etat de la dette

Pour l'année 2026, le montant du remboursement en capital de la dette s'élève à **24 967.57 €** et le montant du remboursement des intérêts est de **8 514.73€**.

LISTE CREDIT	DATE	BANQUE	DATE CLOTURE	N°DOSSIER			INTITULE	MONTANT EMPREINTE	TAUX	DUREE	
ASSAINISSEMENT	2021	CA	2027	1306114	REAMENAGEMENT PRÊT	CA	STATION EPURATION	74 291 €	1%	6 ANS	échéance 8/01
ASSAINISSEMENT	2008	DEXIA	2037	MIN243375 EUR 0254463/001	RESEAU ASSAINISSEMENT	DEXIA	rehabilitation reseau et collecteur	350 000 €	4,36%	30 ANS	échéance 1/06

CAPITAL INVESTISSEMENT				INTERET FONCTIONNEMENT				capital restant du	
1306114	MIN243375 EUR 0254463/001			1306114	MIN243375 EUR 0254463/001			1306114	MIN243375 EUR 0254463/001
2024	23 761,20	12 334,02	11 427,18	2024	9 721,10	379,25	9 341,85	2024	49 901,35
2025	24 353,17	12 427,76	11 925,41	2025	9 129,13	285,51	8 843,62	2025	37 567,33
2026	24 967,57	12 522,21	12 445,36	2026	8 514,73	191,06	8 323,67	2026	25 139,57
2027	25 605,33	12 617,36	12 987,97	2027	7 876,95	95,89	7 781,06	2027	12 617,36
2028	13 554,25		13 554,25	2028	7 214,78		7 214,78	2028	165 476,62
2029	14 145,21		14 145,21	2029	6 623,82		6 623,82	2029	151 922,37
2030	14 761,95		14 761,95	2030	6 007,08		6 007,08	2030	137 777,16
2031	15 405,57		15 405,57	2031	5 363,46		5 363,46	2031	123 015,21
2032	16 077,25		16 077,25	2032	4 691,78		4 691,78	2032	107 609,84
2033	16 778,22		16 778,22	2033	3 990,81		3 990,81	2033	91 532,39
2034	17 509,75		17 509,75	2034	3 259,28		3 259,28	2034	74 754,17
2035	18 273,17		18 273,17	2035	2 495,86		2 495,86	2035	57 244,42
2036	19 069,88		19 069,88	2036	1 699,15		1 699,15	2036	38 971,25
2037	19 901,37		19 901,37	2037	867,66		867,66	2037	19 901,37

Après délibération, Monsieur le Maire met aux voix l'approbation du budget Primitif assainissement 2026
Il est approuvé à l'**UNANIMITÉ**.

7- Vote des taux communaux 2026

Pour rappel, les taux d'imposition communaux en 2025 étaient :

- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : **41,78%**
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : **32,09%**
- Taxe habitation (TH) : **15,28%**

Concomitamment à l'examen et au vote du budget Primitif 2026, Mr Le Maire propose d'augmenter les taux de 1% soit

- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : **42,20%**
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : **32,41%**
- Taxe habitation (TH) : **15,43%**

Le conseil municipal après délibération approuve à l'**UNANIMITÉ** la proposition



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

📱 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

8- Rapport assainissement 2024

Mr le Maire propose au conseil de décaler le sujet à la prochaine réunion

En effet la CCPV suite à la lecture du rapport a fait une demande d'information pour plus de précision. Une fois le retour du délégataire nous pourrons ainsi mieux comprendre le rapport.

9- Point projet école, travaux été 2026

Mr Le Maire présente au conseil le compte rendu de la réunion avec INGE'OISE

COMMUNE DE BRÉGY – Projet de regroupement des écoles CR 3 – V2

Réunion du mercredi 1^{er} avril 2026 en mairie de Brégy à 10h :

A/ PERSONNES PRÉSENTES :

- M. Georges MOREIRA, Maire,
- M. Gabriel DATY, 1^{er} Adjoint au Maire, en charge de la petite enfance,
- M. Bruno CHIARIGLIONE, 3^{ème} Adjoint au Maire, en charge de l'urbanisme,
- Mme Chantal FERRO, Conseillère municipale,
- Mme Karine AUDOUIN, Conseillère municipale,
- M. Marc DAOUD, Conseiller municipal,
- M. Sébastien RION, Conseiller municipal,
- Melle Elodie DEBRAINE, Chargée d'opérations INGE'OISE.
-

B/ OBJET DE LA RÉUNION DU 1^{er} AVRIL 2026 :

La réunion du 1^{er} avril 2026 a eu pour objet de présenter les réflexions précédentes menées sur le projet de regroupement des écoles et de vérifier les possibilités d'avancement de l'opération.

C/ DÉROULEMENT DE LA RÉUNION :

La réunion a démarré par un rappel du passif de l'opération.

C.1 – Passif de l'opération

Un premier projet de regroupement des écoles a été mené il y a plusieurs années. Ce projet consistait à construire, en modulaire, une école maternelle de 2 classes en face de l'école primaire actuelle, sur le terrain situé à côté de la mairie.

Ce projet a dû être abandonné en phase d'analyse des offres des entreprises en raison des prix trop élevés proposés par les entreprises et du non-aboutissement de la négociation.

Suite à cet abandon, divers scénarii ont été envisagés. Il est possible de citer notamment le scénario relatif à une construction traditionnelle sur ce même terrain ou encore la construction d'une école sur le terrain situé en face de la mairie. Dans cette dernière hypothèse, les contraintes liées à la nature du sol auraient engendré un surcoût trop important.

Les précédentes possibilités n'étant pas réalisables, il a été décidé d'étudier un scénario de regroupement des écoles sur le terrain situé à l'arrière de l'école maternelle.



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

📘 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

C.2 – Étude du scenario de regroupement des écoles à l'arrière de l'école maternelle

C.2.1 – Présentation du plan projet

La commune a pris l'attache de M. Dennemont, architecte, pour l'aider dans son étude de faisabilité relative au projet de regroupement des écoles à l'arrière de l'école maternelle, notamment compte-tenu de la contrainte liée à la topographie du terrain.

A l'origine de ce projet, il était envisagé de construire une école maternelle de deux classes et de déplacer l'école primaire en modulaire sur le nouveau site.

Au regard de la topographie, M. Dennemont a proposé de réaliser l'école maternelle suivant le principe du rez-de-jardin / rez-de-chaussée avec l'école au rez-de-chaussée et un local technique / de stockage communal au rez-de-jardin. Le rez-de-jardin et le rez-de-chaussée auraient alors chacun leur accès, de manière indépendante.

Dans le scenario retenu, l'école aurait un accès depuis la rue du Louvre, rue qui serait alors devenue piétonne pour assurer la sécurité des enfants. Le local de stockage, quant à lui, aurait son accès depuis la cour située entre l'école maternelle actuelle et le nouveau bâtiment.

L'école maternelle existante serait transformée partiellement : la salle de classe de gauche (vue depuis la rue) deviendrait une salle de motricité avec éventuellement un espace bureau, la salle de classe de droite (vue depuis la rue) deviendrait la salle de restauration, le dortoir deviendrait le dortoir spécifique périscolaire et la petite salle actuelle deviendrait une tisanerie.

Le projet de construction d'une nouvelle école maternelle présenterait l'avantage d'avoir un dortoir à proximité immédiate des salles de classe, ce qui pourrait permettre de réduire le nombre d'ATSEM et donc engendrer une économie de fonctionnement.

La cour de récréation actuelle serait dédiée au périscolaire et à la cantine. La nouvelle cour d'école, située à l'arrière, serait revêtue d'enrobé beige drainant.

Après présentation du plan projet, Melle Debraine a présenté l'estimation financière prévisionnelle globale du projet.

C.2.2 – Présentation de l'estimation financière prévisionnelle globale du projet

L'estimation financière prévisionnelle globale du projet a été réalisée sur la base de l'estimation financière prévisionnelle des travaux transmis par M. Dennemont.

Cette estimation, d'un montant de 1 432 420,46 € HT, est scindée suivant 6 postes qui sont les travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre, les honoraires de contrôle technique, les honoraires de coordination sécurité-santé, les frais divers – aléas et les honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Deux versions de plan de financement prévisionnel ont été réalisées : l'une en considérant que les financeurs prendraient en compte la construction de 4 classes et l'autre en considérant qu'ils prendraient en compte la construction de 2 classes. Dans la première version, le reste à charge communal serait de 448 420,46 € HT et dans la seconde version, le reste à charge communal serait de 940 420,46 € HT.

Puis, M. Moreira a présenté les simulations établies dans le but de pouvoir autofinancer le projet sans avoir à faire d'emprunt. De ces simulations, il ressort qu'il ne faudrait pas dépasser un coût de travaux, y compris VRD de 750 000 € HT à 800 000 € HT, ce qui semble difficile au regard des besoins exprimés. Suite à cette présentation, un échange a eu lieu entre les différents participants à la réunion.

C.3 – Échange divers

Au regard de l'incertitude liée au financement du déplacement des modules de l'école primaire et au risque soulevé d'un manque de pérennité, les élus ont décidé de s'orienter sur la construction d'une école de 4 classes en traditionnel.



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

🏠 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

Cette construction traditionnelle pourrait aussi être une construction dite innovante mais il faut être vigilant. En effet, bien que cela puisse augmenter certaines subventions ou en débloquent de nouvelles, il pourrait s'avérer judicieux de mesurer le ratio investissement / bénéfice et que cette démarche soit bien une démarche volontaire.

Lors des échanges, notamment autour de la mission de maîtrise d'œuvre et de la consultation des entreprises, Melle Debraine a rappelé, au regard de la Commande Publique, que la construction d'une école était considérée comme une construction de bâtiment classique et ne pouvait donc pas faire l'objet d'une procédure de conception – réalisation. Ces deux phases devront être bien distinctes.

La seule possibilité de passer en conception – réalisation serait de partir sur un MGP (marché de performance globale) mais cela entraîne des conséquences pouvant s'avérer lourdes pour la commune. Aussi, il ne sera pas possible, au regard du Code de la Commande Publique, de lancer le marché de travaux en entreprise générale, la règle étant l'allotissement.

Une proposition d'acheter de nouveaux modules a été évoquée mais n'a pas, pour le moment, été retenue. Toutefois, les élus ont indiqué, si le projet de construction d'une école de 4 classes ne passait pas financièrement, que la solution relative à la mise en place de nouveaux modules avec bardage rapporté pourrait être mise en œuvre.

Aussi, afin d'y voir plus clair financièrement, les élus ont décidé d'interroger la banque de manière à vérifier la capacité d'endettement de la commune. Melle Debraine a rappelé que le budget communal devait intégrer l'ensemble du coût de l'opération sans subvention tant que les subventions n'étaient pas attribuées.

A l'issue de l'échange, c'est un point sur les prochaines étapes de l'opération qui a eu lieu.

C.3 – Prochaines étapes de l'opération

Il apparaît nécessaire, pour la commune, de pouvoir avancer sur son projet, notamment pour déposer les dossiers de demande de subvention.

Pour cela, il faut :

- Valider le tableau de surfaces prévisionnelles,
- Estimer financièrement le coût des travaux et le coût de l'opération,
- Rédiger un programme d'opération pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre,
- Réaliser les premiers éléments de mission de la phase conception pour être en mesure de déposer les dossiers de demande de subvention.

Melle Debraine a présenté le tableau des surfaces prévisionnelles (version classique et version optimisée). Les élus présents lors de la réunion ont décidé de valider le tableau dans sa version classique.

De manière à estimer le coût prévisionnel des travaux, les élus ont informé Melle Debraine qu'ils allaient contacter des architectes avec qui ils ont l'habitude d'échanger.

Une fois l'estimation prévisionnelle des travaux transmise, il sera possible de recalculer une estimation financière prévisionnelle globale de l'opération et de réaliser le plan de financement prévisionnel associé. Lorsque ces éléments auront été validés, le programme d'opération pourra être rédigé et sera soumis à la validation des élus.

Il servira ensuite de base au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre (procédure à définir en fonction du montant prévisionnel des honoraires de MOE). En parallèle, les consultations de contrôle technique et de coordination SPS seront également lancées.

Une fois l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue, elle pourra commencer à travailler à la conception du projet en établissant le dossier d'esquisse puis les dossiers d'avant-projet sommaire et d'avant-projet définitif.



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

📌 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

Ces éléments validés, elle pourra établir le dossier PC dont l'attestation de dépôt sera à joindre aux dossiers de demande de subvention.

Ces différentes étapes feront l'objet d'une facturation de la part des différents prestataires (MOE, CT, SPS, AMO, études diverses).

D/ SUITE À DONNER ET DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION :

• INGE'OISE :

- Se tient à la disposition du maître d'ouvrage à ce stade de l'opération.

• Commune de Brégy :

- Il apparaît nécessaire pour la commune de se positionner sur un choix stratégique pour la poursuite du projet. Deux solutions s'offrent à la commune :
 - Soit les élus prennent la décision d'engager des frais estimés à hauteur de 63 758,36 € HT, soit 76 510,03 € TTC au minimum sur la base d'un coût de travaux à 976 000 € HT (fourchette pouvant varier entre 80 et 90 000 € TTC en fonction du montant de travaux) afin de pouvoir déposer un dossier de demande de permis de construire pour ensuite pouvoir demander les subventions sans pour autant être sûrs d'obtenir les subventions estimées ;
 - Soit les élus décident de stopper le projet et de travailler sur une amélioration des espaces actuels tel que le préau, le goudron, etc...

Prochaine réunion : Aucune date n'a été fixée à ce jour.

Mr le Maire indique que la commande des Algeco va être envoyée. Une demande de retroplanning a été demandée auprès du fournisseur. Un rdv avec l'équipe enseignante doit être mis en place pour clarifier le déroulement des travaux

10- Point rapport DEKRA

Mr Daty présente les rapports reçus en mairie concernant les diagnostics électriques des différents bâtiments communaux. Des actions doivent être menées dans le temps pour répondre aux préconisations décrites dans les rapports.

11- Point étude défense-schéma incendie

Mr Daty présente le pré rapport reçu en mairie le 14 avril 2026 suite à la réunion du 1 avril. Une présentation est faite au conseil sur les étapes passées, présente et futur du dossier.

12- Délibération droit à la formation DIF

Objet : Délibération droit à la formation des élus

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2123-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

🏛 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Cet article précise par ailleurs que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

De plus, il indique que le conseil municipal peut également délibérer sur sa participation au financement de formations dont peuvent bénéficier ses élus à leur initiative au titre de leur droit individuel à la formation mentionnée à l'article L. 2123-12-1. Cette délibération détermine notamment le champ des formations ouvrant droit à cette participation, qui doivent correspondre aux orientations déterminées en application de l'alinéa précédent. La délibération peut limiter cette participation à un montant maximal par formation ainsi qu'à un nombre maximal de formations par élu et par mandat. La part des frais pédagogiques de la formation financée par le fonds du droit individuel à la formation des élus locaux prévu à l'article L. 1621-3 ne peut être inférieure à un taux fixé par décret.

Enfin ce même article L2123-12 du CGCT précise qu'un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte financier unique. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Le maire rappelle que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant. Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement. Les pertes de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de vingt-quatre jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

Pour finir, le maire rappelle que la prise en charge par la commune des dépenses liées à l'exercice du droit des élus locaux à la formation ne peut intervenir que si l'organisme dispensateur du stage ou de la session a reçu un agrément délivré par le ministre de l'Intérieur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

DÉCIDE :

-Chaque année, les élus devront faire connaître leurs besoins de formation en précisant les éléments suivants : objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation.

-La somme de 500 € sera inscrite au budget primitif, au compte 6535.

13- Nuisance corbeaux

Mme Sinic présente au conseil la problématique

14- Commission communale des impôts CCID

Mr le Maire annonce la liste des personnes retenues a date dans la liste



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

📘 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

Une délibération sera prise lors du prochain conseil.

De plus Mr le Maire précise que lors de la prochaine réunion nous devons délibérer sur la liste de la commission communal de contrôle des listes électorales sachant qu'il faut renouveler les membres sortant et que le maire et les adjoints titulaires d'une délégation ne peuvent faire partie de la liste

15- Délibération modification du PLU suite à la problématique du stationnement dans la commune

Mr Le maire informe le conseil qu'un rdv avec la CCPV a eu lieu en mairie et ce suite a la dernière réunion de conseil ou le sujet a été abordé.

Il indique la volonté de lancer une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ci-dessous la modification apportée à la délibération

COMMUNE DE BRÉGY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Lancement d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Conseil municipal de la commune de Brégy,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses dispositions relatives au Plan Local d'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme en vigueur,

Considérant la pression croissante en matière de stationnement sur le territoire communal,

Considérant le développement de divisions foncières et la création de logements sans maintien suffisant de places de stationnement,

Considérant la nécessité de garantir un nombre minimal de places de stationnement par logement afin de préserver la qualité de vie et la sécurité publique,

Considérant la nécessité de revoir certaines règles du Plan Local d'Urbanisme en zone urbaine et à urbaniser,

DÉLIBÈRE :

Article 1 :

Il est prescrit une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Brégy.

Article 2 :

Le projet de modification portera sur le règlement écrit du PLU, notamment les dispositions applicables aux zones urbaines et à urbaniser.

Article 3 :

Cette modification a en particulier pour objectif de renforcer les règles relatives au stationnement

Article 4 :

Le projet sera soumis à la consultation des personnes publiques associées.

Article 5 :

Une enquête publique sera organisée conformément à la réglementation en vigueur.

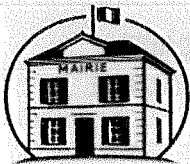
Article 6 :

À l'issue de la procédure, le projet de modification sera soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Article 7 :

Monsieur le Maire est autorisé à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

Le conseil après avoir délibéré autorise Mr Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

🏠 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

16- Point course cycliste

Mr Le Maire indique que la commission événementielle se réunie demain
La liste des personnes présentes a bien été envoyé
Une présentation sur le cout de l'opération est faite.

17- Point réunion CCPV

Mr le Maire informe le conseil qu'il a été élu au sein des membres du bureau de la CCPV
Une explication sur le fonctionnement des réunions de la CCPV est faite et notamment l'envoi à tous les membres de tous les conseillers municipaux des ordres du jour, des procès-verbaux des informations, documents nécessaire a la compréhension et à la prise de décision
Pour information la date de la prochaine réunion est le jeudi 23 avril 20026

Mr Le maire informe que notre commune figure parmi les 9 communes du Valois les plus représentatives en matière de fiscalité économique. A ce titre, une partie des sièges de la Commission Intercommunale des Impôts Directs nous sont réservés.

Nous devons fournir des noms de candidats (en règle générale, sur les mandats passés, les communes proposaient des noms de membres de leur propre Commission Communale des Impôts Directs pour que la CCPV dispose d'élus familiarisés avec le sujet). La fréquence de réunion est en général de 1 par an, parfois moins.

18- Point subvention

Mr Le maire informe le conseil qu'un rdv en mairie avec Mme Colin (Vice-présidente chargée des personnes âgées et des personnes handicapées) qui représente le canton de Nanteuil le Haudoin auprès du département avec Gilles Sellier (Vice-président chargé de la sécurité, de la protection civile, de la lutte contre le ruissellement et les inondations) a eu lieu le vendredi 3 avril

Lors de ce rendez un point sur les demandes de subventions 2026 a été fait. Mr le Maire a exposé les problématique de vétusté des bâtiments et du besoin de travailler sur la rénovation énergétique. De plus le point sur les chaussés, trottoir ainsi que les problèmes de stationnement a été évoqué. Lors de cet entretien un point sur les anciennes subventions a été réalisé.

Passage commande algeco même sans réponse de subvention

19- Divers :

- Rdv departement RD 79



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

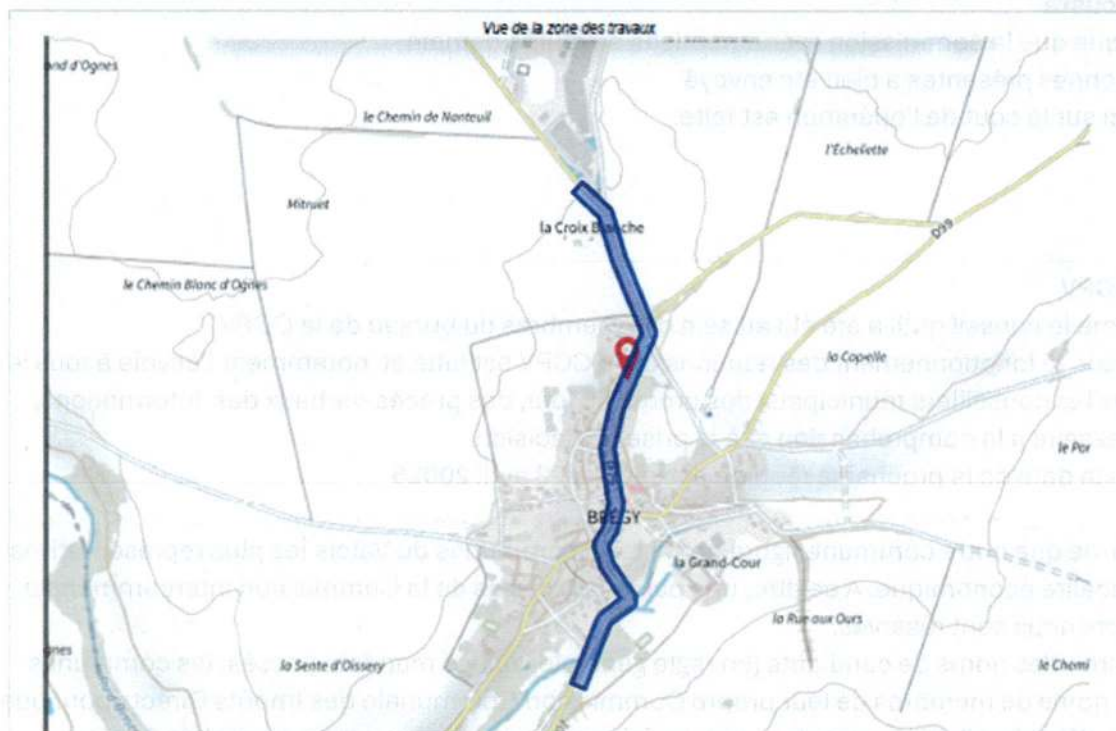
🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

📱 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

1. Présentation de l'opération



Description des travaux :

Travaux sous déviation de jour

- Rabotage de la chaussée sur 2 cm sur section des dalles bétons+ revêtement en MBCF (matériau bitumineux coulé à froid)
- Retraitement en place sur 12 cm sur le reste de la section (atelier décrit lors de nos échanges)
- Couche de roulement en MBCF
- Travaux de jour sous déviation avec réouverture à la circulation chaque soir (adaptation du phasage aux abords de la société SFA (employés et livraisons fréquentes))

Période de travaux en Août préférée par la commune en raison des récoltes de Juillet

Carrefour RD79 avec la voie communale desservant l'entreprise SFA :

Les usagers de cette VC coupent l'axe de manière anarchique, créant des désordres sur le trottoir à peine encore visible compte-tenu de l'habitude que les véhicules ont pris pour couper la traversée de la RD. En effet, plus aucune signalisation n'est à cet endroit matérialisée. Le CD 60 recommande à la commune de procéder au marquage de la bande de STOP comme à l'origine, de rajouter un panneau STOP au droit de celle-ci (en complément du panneau « STOP à 15m » présent en amont). Une ligne axiale interrompue est prescrite également pour « guider » les véhicules dans le sens RD79 vers la voie communale. En accentuant ce marquage, il s'agira de sensibiliser les usagers à ne pas couper le carrefour.

Le CD 60 informe M le Maire qu'une requête a été faite par la société SFA pour « saper » le talus de la RD 79 au niveau de ce carrefour, évoquant un manque de visibilité pour les employés arrivant au travail. Il appert qu'après une analyse de la situation sur place, si la giration est faite sur la voie communale au-delà du STOP et selon les règles du Code de la Route, pas de difficultés de visibilité. De plus, le terrain agricole étant en surplomb de la route, le talus ne facilitera que la descente de terre et incitera davantage les usa-



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

📱 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

gers à tourner plus vite, la visibilité étant plus lointaine. M le Maire signale qu'il a déjà relayé l'information à la gendarmerie concernant des problèmes de vitesse excessive, dans et aux abords de sa commune et confirme que cela ne fera que renforcer les chances d'excès de vitesse.



En blanc la zone à reprendre en marquage

Il est possible également de rajouter un panneau STOP en expérimentation (panneau + mat sur pied amovible type plastobloc)

Informers les usagers avec un panneau en amont du carrefour type « Carrefour modifié ».

M le maire et les adjoints valident cette proposition et laisseront « vivre » le carrefour. A l'issue, possibilité de le matérialiser en définitif (selon retour d'usage des employés et dirigeants société SFA)

-Ruissellement des eaux pluviales et bords de chaussée.

M le Maire nous informe que la société SFA doit régulièrement vider des bassins d'eaux pluviales dans les caniveaux. Cette opération était faite de manière brutale et inondait la commune quand le lâcher d'eau était actif. Une alternative a été trouvée récemment avec la nouvelle municipalité :

il s'agit de rejeter ces eaux de nuit sur un créneau 22h/05h par exemple et de manière continue à faible débit. Les voiries communales ne sont ainsi plus inondées. Aussi un premier avaloir présent en début d'agglomération absorbait une grande partie de ces eaux et alimentait la station d'épuration : les services des eaux ont bien remarqué ce volume excessif de traitement des eaux et alerté la mairie. Ce regard est donc fermé et ne fait fonction qu'en dehors des heures de vidange des eaux de la société. Les eaux sont donc guidées jusqu'au caniveau grille de la commune, lui-même relié au ru. (Eaux de rejets réputées propres d'après la SAUR)

M le maire propose un curage du fossé hors agglomération entre le carrefour SFA et l'entrée de commune pour « contenir » un peu les eaux de rejets. (curage de fossé). Le CD 60 abonde en ce sens et suggère en plus la création de redans, entretien des saignées déjà présentes en accotement M le Maire apprécie la proposition (action CRD Nanteuil) M le maire précisera s'il peut récupérer les terres de curage et où lui stocker.



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

📘 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

cf

photo

ci-après.



En lien avec ces écoulements de rejets mais aussi des eaux de ruissellement lors de fortes précipitations, M le Maire fait remarquer que des bordures de trottoirs anciennes sont à fleur de voirie et ne constituent en rien un fil d'eau. Aussi le CD 60 confirme que la vue existante (ou pas) des bordures ne sera pas améliorée suite aux travaux. En effet, l'ennemi de la voirie étant l'eau, le CD 60 s'efforce d'évacuer les eaux en bordure de voirie donc dans les caniveaux. Le phénomène de débordement sur trottoir ne sera qu'accentué après travaux (reprofilage en travers de la chaussée avec 2.5% de pente en travers)

M le Maire a ainsi identifié environ 150 ml de bordures + caniveaux à reprendre pour assurer le fil d'eau. Ces travaux feront l'objet d'un chiffrage et certainement d'une demande de subvention. Aussi, le CD 60 mentionne que des traversées piétonnes ne sont pas aux normes PMR (abaissées de bordures < 2 cm) ce qui occasionne la non reprise de marquage horizontal après les travaux départementaux. M le Maire indique qu'il les reprendra dans la mesure du possible.



Illustration de la zone de bordures à reprendre.



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

📌 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

Le CD 60 précise à la commune la nécessité de faire un état des lieux des réseaux concessionnaires sur son territoire : les regards, tampons et réseaux souterrains doivent être visités ou déclarés conformes et sans travaux dans les 5 ans suivant l'intervention du CD60. Il est important dans le cadre de la réfection de voirie de s'assurer qu'aucun tampon EU ou EP ne soit sur une tête de réseau ou ne soit sur des PST (plaque sous tampon) qu'il ne sera pas possible de mettre à niveau par le CD60. Précision est faite que le CD 60 remet à niveau les accessoires de voirie, fournis par le concessionnaire dédié : bouche à clé, tampon..

Concernant les travaux communaux, M le Maire précise que des bordures et trottoirs seront réalisés au droit de constructions résidentielles récentes. (rue de Meaux)



En fin de section concernée par les travaux prévus par le CD60, au niveau du Jeu d'Arc, M le Maire aurait aimé conserver cette section en l'état et la remplacer par une section qui est selon lui plus dégradée sur la RD 99, toujours en traversée de commune.

Le CD 60 précise que cette section a été privilégiée dans son entièreté et ne peut être découpée en tant que telle. Des travaux d'entretien de l'ouvrage aux abords de ce jeu d'arc sont également prévus.

La RD 99 est identifiée à réaliser sur une autre fiche de programmation de travaux.

Section de la RD 99 très dégradée.



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

📘 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420



En complément, 2 panneaux directionnels seraient à remettre aux normes (action Clément Blique)



- RDV avec Inge oise

Mr Daty xxxxx

Il informe que dans le cadre de l'enquête publique à initier, il nous est nécessaire préalablement de consulter les Personnes Publiques Associées (PPA) pour leurs avis.



Mairie de BRÉGY

☎ 03 44 94 00 70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

📍 1 Place du Docteur Gilbert
60440 Brégy

🌐 <https://www.mairiedebregy.fr>

📘 Mairie de Brégy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

REF : PV CM 20260420

- Formation Umo

Mr le Maire informe ou rappel le conseil que l'UMO organise des sessions des formations sur divers sujet sur la période d'avril mai juin
Vendredi dernier une formation sur « comprendre la situation financière de la commune a eu lieu Elodie Sinic et Mr le maire ont assisté à celle-ci
Un debrief est communiqué au conseil
Il est proposé de voir avec l'intervenant de faire un devis pour une étude de notre commune cout estimatif 2000 euros ttc

- Cérémonie du 8 Mai

Mr le Maire informe le conseil qu'un flyer sera distribué afin d'informer de la cérémonie du 8 mai

- Soucis Heure creuses

Mr le Maire informe le conseil qu'il a pris contact avec ENEDIS il y a quelques jours et qu'il a reçu un appel téléphonique fin de semaine dernière lui indiquant que le problème avait été réglé. Il appartient à chaque administres ayant rencontré un soucis de contacter son fournisseur d'énergie afin de réclamer le delta de facturation entre les heures creuses et heures pleines

- DPE presbytere

Mr le Maire informe le conseil que les dpe du presbytère sont prévu le
Il precise que suite a la visite des lieux un courrier a bien été envoyé aux locataires afin de leur demander d'évacuer le local poubelle.

Monsieur le Maire précise que la prochaine réunion du conseil aura lieu le 1 Juin 2026 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h48

Pour extrait certifié conforme.

Brégy,
Le 20 avril 2026

Le Maire,
Georges MOREIRA



